



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°21  
Réunion du 1<sup>er</sup> février 2024

**Animateur :** M. SABANI (CD)  
**Présent(e)s :** Mme LOMON - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

## GUIDE DU CLUB

🔍 Recherche

## GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :**

<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00</u> sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <u>mardi 12h00</u>	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100,00 €
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)</u>	/
● 1 <sup>er</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

• Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
• Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1 <sup>er</sup> demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

### INDEMNITÉS

#### 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
• Pour les matchs de U16	26,50 €
• Pour les matchs de U14	21,50 €

#### 2. Arbitres officiant en Futsal :

• Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
• À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

#### 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €

*La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)*

#### À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	<b>16,50 €</b>
• Pour les matchs de U16 - U14	<b>16,50 €</b>

#### 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

#### 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

##### À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

• Contrôle des terrains	50,00 €
• Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
• Contrôle du gymnase	40,00 €
• Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

**Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.**

<b>N°dossier</b>	<b>Date mail</b>	<b>N° club</b>	<b>Club</b>	<b>Demande</b>	<b>Retour de la CCCD</b>
<b>SEMAINE du 26/01/2024 au 01/02/2024</b>					
Dossier N°343 FOOT EDUCATIF	26/01/2024	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé hors délais. <b>U13 poule A du 27/01/2024 - n°27576095</b> <b>SURESNES FC 3 / CHATILLONNAIS SCM 2</b>	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe U13 Poule A de CHATILLONNAIS SCM 2</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°344	26/01/2024	581476	FUTSAL CHAVILLE 92	Forfait non avisé du club FUTSAL PAULISTA. <b>U11 FUTSAL du 20/01/2024 - n°27606151</b> <b>CHAVILLE FUTSAL 1 / FUTSAL PAULISTA 2</b>	<b>FUTSAL PAULISTA 2 : -1 point (0 but)</b> <b>CHAVILLE FUTSAL 1 : 3 Points (5 buts)</b> <b>1er Forfait non avisé de l'équipe FUTSAL PAULISTA 2</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°334-2	26/01/2024	500051	ACBB	Le club souhaite que l'amende du forfait général en U13 poule E soit annulé étant donné que le club a retiré son équipe U13 pour créer une équipe supplémentaire en U14 D5.	La 3CD ne peut répondre favorablement à votre demande, par conséquent l'amende du forfait général est maintenue.
Dossier N°345	27/01/2024	500051	ACBB	Forfait général en critérium U13F phase 2 de leur équipe 2.	La 3CD prend note du forfait général de votre équipe <b>U13 Féminines Poule C.</b> <b>Forfait général de l'équipe 2 en U13F de l'ACBB</b> <b>Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°346	27/01/2024	500051	ACBB	Forfait général en critérium U15F phase 1 de leur équipe 2.	La 3CD prend note du forfait général de votre équipe <b>U15 Féminines.</b> <b>Forfait général de l'équipe 2 en U15F de l'ACBB</b> <b>Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°347 FOOT EDUCATIF	29/01/2024		3CD	Réception FDM, forfait non avisé de GENNEVILLIERS CSM. <b>U10 poule B du 27/01/2024 - n°27484197</b> <b>RUEIL MALMAISON FC 3 / GENNEVILLIERS CSM 23</b>	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule B de GENNEVILLIERS CSM 23</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°348 FOOT EDUCATIF	29/01/2024		3CD	Réception FDM, forfait non avisé de VILLENEUVE LA GARENNE. <b>U12 poule B du 27/01/2024 - n°27499397</b> <b>VOLTAIRE CHATENAY 3 / VILLENEUVE LA GARENNE 24</b>	<b>2ème Forfait non avisé de l'équipe U12 Poule B de VILLENEUVE LA GARENNE 24</b> <b>Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°349 FOOT EDUCATIF	29/01/2024		3CD	Réception FDM, forfait non avisé de BAGNEUX COM. <b>U12 poule A du 27/01/2024 - n°27499277</b> <b>VOLTAIRE CHATENAY 2 / BAGNEUX COM 23</b>	<b>2ème Forfait non avisé de l'équipe U12 Poule A de BAGNEUX COM 23</b> <b>Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°350	29/01/2024		3CD	Forfait avisé hors délais CSM CLAMART : <b>U14 D5 poule consolante B du 27/01/2024 - n°27786870</b> <b>MALAKOFF USM 2 / CSM CLAMART 2</b>	<b>CSM CLAMART 2 : -1 point (0 but)</b> <b>MALAKOFF USM 2 : 3 Points (5 buts)</b> <b>1er Forfait avisé hors délais de l'équipe CSM CLAMART 2</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de CSM CLAMART.</b>
Dossier N°351 FOOT FEMININ	29/01/2024		3CD	Réception FDM, forfait non avisé d'ANTONY FOOT EVOLUTION <b>U11F poule A du 27/01/2024 - n°27751269</b> <b>GPSO ISSY 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1</b>	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe U11F Poule A de ANTONY FOOT EVOLUTION 1</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°352	30/01/2024	850456	CHATILLON FOOT SALLE	Nous informe d'un changement d'horaire pour la rencontre suite à l'indisponibilité du gymnase république ci-dessous : <b>U11 FUTSAL du 04/02/2024 - n°27606160</b> <b>CHATILLON FOOT SALLE 1 / ASNIERES FUTSAL 92 1</b>	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°353	30/01/2024		3CD	Réception courrier de la ville d'ASNIERES, nous informant du terrain de repli, stade <b>Philippe Cattiau à Villeneuve la Garenne le 4 février 2024 à 13h00</b> pour le match :  <b>SENIORS D2 du 04/02/2024 - n° 25892270</b> <b>ASNIERES FC 1 / GARENNE COLOMBES AF 2</b>	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°354	30/01/2024		3CD	Réception rapports des arbitres officiels, nous informant de la rencontre non jouée suite à l'occupation du gymnase. <b>FUTSAL U 17 du 27/01/2024 - n°27604077</b> <b>FUTSAL PAULISTA 1 / GENNEVILLIERS SOCCER</b>	Suite aux rapports des officiels nous informant de l'indisponibilité du gymnase, occupé par la mairie, <b>la 3CD décide de reporter la rencontre à une date ultérieure fixée par la commission.</b>  <b>De plus, les frais d'arbitrage du match du 27/01/2024 sont à la charge de FUTSAL PAULISTA.</b>

Dossier N°355	30/01/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé LES PETITS PAINS. <b>FUTSAL D1 du 27/01/24 - n°26086461</b> <b>ISSY LES MLX FC 2 / LES PETITS PAINS 1</b>	<b>LES PETITS PAINS 1</b> : -1 point (0 but) <b>ISSY LES MLX FC 2</b> : 3 Points (5 buts)  <b>2ème Forfait non avisé de l'équipe de l'équipe LES PETITS PAINS 1</b> <b>Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage et délégué à la charge de LES PETITS PAINS.</b>
Dossier N°356	30/01/2024		3CD	Retour commission FMI et réception rapport de l'arbitre officiel, rencontre arrêtée pour défaut d'éclairage. <b>SENIORS FEMININES du 27/01/2024 - n°27144563</b> <b>ASNIERES FC 1 / SEVRES FC 92 1</b>	La 3CD prend note du rapport de l'arbitre et décide que le match <b>sera rejoué à une date ultérieure fixée par la commission.</b>  De plus, les frais d'arbitrage du match du 27/01/2024 sont à la charge des deux clubs.
Dossier N°357 FOOT EDUCATIF	31/01/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de MALAKOFF. <b>U10 poule A du 27/01/2024 - n°27484057</b> <b>MALAKOFF USM 26 / VILLE D'AVRAY 21</b>	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule A de MALAKOFF 26</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°358 FOOT EDUCATIF	31/01/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de GENNEVILLIERS CSM. <b>U10 poule C du 27/01/2024 - n°27484353</b> <b>RUEIL MALMAISON FC 4 / GENNEVILLIERS CSM 24</b>	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule C de GENNEVILLIERS CSM 24</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°359	31/01/2024		3CD	Forfait non avisé CLICHY S/SEINE : <b>U14 D5 poule consolante d du 27/01/2024 - n°27787046</b> <b>COURBEVOIE SPORTS 23 / CLICHY S/SEINE 25</b>	<b>CLICHY S/SEINE 25</b> : -1 point (0 but) <b>COURBEVOIE SPORTS 23</b> : 3 Points (5 buts)  <b>1er Forfait avisé hors délais de l'équipe CLICHY S/SEINE 25</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de CLICHY S/SEINE.</b>
Dossier N°360	31/01/2024		3CD	Réception FMI et rapport arbitre officiel, forfait non avisé CHATILLON FOOT SALLE. <b>FUTSAL U15 du 28/01/2024 - n°27604357</b> <b>CHATILLON FOOT SALLE 1 / ASNIERES FC 92 1</b>	<b>CHATILLON FOOT SALLE 1</b> : -1 point (0 but) <b>ASNIERES FC 92 1</b> : 3 Points (5 buts)  <b>1er Forfait avisé hors délais de l'équipe CHATILLON FOOT SALLE 1</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de CHATILLON FOOT SALLE.</b>

Dossier N°361 FOOT EDUCATIF	31/01/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de CHEMINOTS OUEST. <b>U11 poule C du 27/01/2024 - n°27486721</b> <b>MONTRouGE FC 4 / CHEMINOTS OUEST 2</b>	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe U11 Poule C de CHEMINOTS OUEST 2</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°362	31/01/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé RUEIL MALMAISON FC. <b>SENIORS FEMININES à 8 du 27/01/2024 - n°27529390</b> <b>NANTERRE ES 1 / RUEIL MALMAISON FC 3</b>	<b>RUEIL MALMAISON FC 3 : -1 point (0 but)</b> <b>NANTERRE ES 1 : 3 Points (5 buts)</b> <b>1er Forfait avisé hors délais de l'équipe RUEIL MALMAISON FC 3</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°363 FOOT FEMININ	31/01/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé SEVRES FC. <b>U11F poule A du 27/01/2024 - n°27751270</b> <b>FC BLR 2 / SEVRES FC 92 2</b>	<b>1er Forfait non avisé de l'équipe U11F Poule A de SEVRES FC 92 2</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°364	31/01/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé JSC NANTERRE. <b>ANCIENS D4 du 28/01/2024 - n°25923262</b> <b>JSC NANTERRE 3 / ISSY LES MLX FC 2</b>	<b>JSC NANTERRE 3 : -1 point (0 but)</b> <b>ISSY LES MLX FC 2 : 3 Points (5 buts)</b> <b>3ème Forfait de l'équipe JSC NANTERRE 3</b> <b>Amende 90€ (voir Annexe Financière n°2)</b>  Engendrant le Forfait Général <b>Forfait général de l'équipe de JSC NANTERRE 3</b> <b>Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°365	31/01/2024	500706	ISSY LES MLX	Le club nous informe de la non-disposition de la Cité des sports et gymnase Godet le samedi 3 février 2024. Demande d'avancer la rencontre ci-dessous au vendredi 2 février au gymnase du Colombier à 19h00. <b>U17 FUTSAL du 03/2024 - n°27604085</b> <b>ISSY LES MLX FC 1 / FC ASNIERES FUTSAL 1</b>	La 3CD vous demande de bien vouloir transmettre l'attestation de la municipalité. Sans l'attestation de la municipalité la rencontre reste maintenue au samedi 3 février 2024.
Dossier N°366	31/01/2024		3CD	Réception courriel de la ville de Clamart, informant de l'indisponibilité du gymnase du Fort le 3 et 4 février 2024. <b>FUTSAL U13 du 03/02/2024 - n°27604904</b> <b>CHATILLON FOOT SALLE 1 / NEUILLY FC 92 1</b>	La 3CD décide de reporter la rencontre au 17 février 2024.

## PENALITES POUR RAISONS FINANCIERES SUIVANT L'ARTICLE 3.8 DU R.S.G DU DISTRICT 92

### CI-DESSOUS LES CLUBS PÉNALISÉS POUR RAISONS FINANCIERES EN LIGUE AU 01/02/2024

« 3.8 – En cas de non-paiement des sommes dues à l'échéance fixée, le Comité Directeur du District demande à la Commission Centrale des Compétitions Départementales de prendre les sanctions prévues aux alinéas 3.8.1 et 3.8.3.

Pour cela, le Comité Directeur fixe, à chaque relevé, la date butoir à laquelle le club en infraction sera pénalisé.

3.8.1 – La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

La régularisation de la situation financière du club est considérée comme effective :

➤ pour un règlement par chèque : à la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt au District

➤ pour un règlement en espèces : à la date du reçu délivré par le District

➤ pour un règlement par virement : à la date d'émission du virement

Et sous réserve du règlement de la totalité de la somme due et de son encaissement.

Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes séniors (masculines ou féminines, libre, Futsal) et séniors-vétérans du club débiteur évoluant dans un championnat de District. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de points est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagée en compétitions officielles.

La Commission Centrale des Compétitions Départementales appliquera et se chargera d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes du club concerné.

Pour les clubs qui se seraient acquittés de la somme due dans le délai prévu à l'alinéa 3.7 du présent article mais dont le règlement n'est finalement pas effectif (notamment en cas de provision insuffisante) la sanction sportive, prononcée par la Commission Centrale des Compétitions Départementales, leur sera appliquée avec effet rétroactif.

3.8.3 – La demande de radiation du club à la Ligue de Paris Ile-de-France. »

RELEVÉ LIGUE du 14/12/2023									
N°club	Nom club	Nom abrégé	Compétition	N° match	n°équipe recevante	Equipe recevante(nom)	n°équipe visiteuse	Equipe visiteuse(nom)	Date de match
531338	Paris Antilles Foot	ANC D4	Anciens D4	25923244	31	Paris Antilles Foot	32	Montrouge Gs	17/12/2023
531338	Paris Antilles Foot	ANC D4	Anciens D4	25923253	31	Paris Antilles Foot	31	Sanofi	14/01/2024
551002	Ass. Futsal Courbevo	FUTSU15	Futsal U15	27604341	1	Ass. Futsal Courbevo	1	Puteaux Futsal	23/12/2023
551002	Ass. Futsal Courbevo	FUTSU15	Futsal U15	27604349	1	Ass. Futsal Courbevo	1	Neuilly Fc 92	13/01/2024
551002	Ass. Futsal Courbevo	FUTSU15	Futsal U15	27604355	1	Asnieres Futsal 92	1	Ass. Futsal Courbevo	20/01/2024
552274	Les Petits Pains	SEN D5	Seniors D5	27185270	2	Clichy S/Seine U.S.	1	Les Petits Pains	17/12/2023
552274	Les Petits Pains	FUTSD1	Futsal D1	26086439	1	Jabc	1	Les Petits Pains	17/12/2023
552274	Les Petits Pains	FUTSD1	Futsal D1	26086426	1	Chatillon Foot Salle	1	Les Petits Pains	21/12/2023
552274	Les Petits Pains	SEN D5	Seniors D5	27185276	1	Vlg Foot 92	1	Les Petits Pains	07/01/2024



## II. FDM/FMI MANQUANTES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**U18 D1**

28/01/2024 n° 25946981 Asnieres Fc 21 / Garenne Colombes Af 22

**U15 D5 poule consolante A**

28/01/2024 n° 27785638 Sevres F.C. 92 22 / Meudon A.S. 24

**U14 D5 poule consolante B**

27/01/2024 n° 27786869 Issy Les Mx Fc 24 / Ville D'Avray Us 21

**U15F à 8**

27/01/2024 n° 27375067 Plessis Robinson Fc 1 / Vanves Stade 1

**Futsal U13**

28/01/2024 n° 27604898 Futsal Paulista 1 / F.B.A 1

**Futsal U11**

27/01/2024 n° 27606152 Neuilly Fc 92 1 / Futsal Paulista 2

28/01/2024 n°27606153 Issy Les Mx Fc 1 / Boulogne Bil. Ac 1

## **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**Futsal U11**

21/01/2024 n°27606149 Chatillon Foot Salle 1 / Issy Les Mx Fc 1

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

**Futsal U11**

13/01/2024 n°27606141 Neuilly Fc 92 1/ Chatillon Foot Salle 1

**De donner match perdu par pénalité au club de Neuilly Fc 92 1 (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club Chatillon Foot Salle 1 (3 points – 0 but)**

**Futsal U13**

13/01/2024 n°27604892 Neuilly Fc 92 1 / Ass. Futsal Courbevo 1

**De donner match perdu par pénalité au club de Neuilly Fc 92 1 (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club Ass. Futsal Courbevo 1 (3 points – 0 but)**

## FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- **PREMIÈRE DEMANDE**

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**U13 Poule A**

27/01/2024 n°27576096 Issy Les Mx Fc 3 / Fontenay Aux Roses 1

**U13 Label**

27/01/2024 n°27516725 Issy Les Mx Fc 2 / St Cloud Fc 1

**U12 Poule B**

27/01/2024 n°27499396 Antony Foot Evolutio 22 / Clichy S/Seine U.S. 24

27/01/2024 n°27499401 Chaville Fc 22 / Sceaux Fc 22

### U12 Poule H

27/01/2024 n°27500545 Suresnes J.S. 23 / Villeneuve Garenne 23

### U12 Espoir Poule B

27/01/2024 n°27574959 Voltaire Chat. M. Ss 21 / Chatillonnais Scm 21

### U11 Poule C

27/01/2024 n°27486720 Suresnes J.S. 4 / Clichy S/Seine U.S. 4

### U11 Poule D

27/01/2024 n°27486979 Asnieres Fc 3 / Boulogne Bil. Ac 3

### U11 Poule F

27/01/2024 n°27487508 Asnieres Fc 1 / Boulogne Bil. Ac 1

### U10 Poule A

27/01/2024 n°27484054 Villeneuve Garenne 24 / Nanterre Es 26

27/01/2024 n°27484055 Boulogne Bil. Ac 26 / Colombienne Foot Es 26

### U10 Poule B

27/01/2024 n°27484191 Plessis Robinson Fc 23 / Fc Blr 21

### U10 Poule C

27/01/2024 n°27484349 Boulogne Bil. Ac 28 / Colombienne Foot Es 25

### U10 Poule D

27/01/2024 n°27484470 Sceaux Fc 21 / Asnieres Fc 21

### U10 Poule E

27/01/2024 n°27484591 Sceaux Fc 22 / Asnieres Fc 22

### U10 Poule H

27/01/2024 n°27484990 Villeneuve Garenne 21 / Nanterre Es 21

### U10 Poule I

27/01/2024 n°27485110 Villeneuve Garenne 22 / Nanterre Es 22

### U10 Poule J

27/01/2024 n°27485230 Villeneuve Garenne 23 / Nanterre Es 23

## FICHES DEFI TECHNIQUE

### • PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

#### U12 Espoir Poule A

27/01/2024 RACING CFF / NANTERRE ES

27/01/2024 ASNIERES FC / GENNEVILLIERS CSM

27/01/2024 VILLE D'AVRAY US / ST CLOUD

27/01/2024 MEUDON AS / ACBB

#### U12 Espoir Poule B

27/01/2024 ANTONY FOOT EVOL / COURBEVOIE SPORT

27/01/2024 MONTROUGE FC 92 / COLOMBIENNE FOOT

27/01/2024 ISSY LES MX / VANVES STADE

27/01/2024 SEVRES FC / PLESSIS ROBINSON

27/01/2024 BAGNEUX COM / AS ARARAT ISSY

### **U13 Label Poule Unique**

27/01/2024 MONTRouGE FC 92 / GARENNE COLOMBES  
27/01/2024 VANVES STADE / GENNEVILLIERS CSM  
27/01/2024 ISSY LES MLX FC 2 / ST CLOUD FC  
27/01/2024 RACING CFF / NANTERRE ES 2  
27/01/2024 SEVRES FC / COLOMBIENNE FOOT  
27/01/2024 MEUDON AS 2 / ACBB

## **FICHES PLATEAUX**

- **PREMIÈRE DEMANDE**

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

### **Plateau U7**

27/01/2024 CSM CLAMART / ACBB  
27/01/2024 MONTRouGE FC / BAGNEUX COM  
27/01/2024 CLICHY USA / COURBEVOIE SPORT  
27/01/2024 CHEMINOTS OUEST / ACADEMIE CLUB ASNIERES

---

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*